

La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Egalité professionnelle

Rémunération

Absentéisme



RASSCT

RPS

ORLEANS METROPOLE

2024



DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

Date de publication : 13/11/2025

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Loiret



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



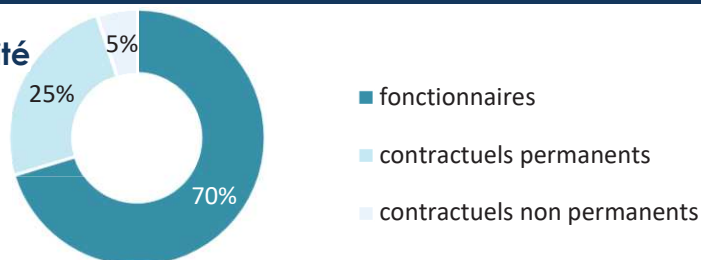
ORLEANS METROPOLE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Loiret.

Effectifs

➔ 1 454 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 1 022 fonctionnaires
- > 360 contractuels permanents
- > 72 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidé

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

38,9%

Nombre de CDI

111 | 31%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emplois saisonniers ou accroissement

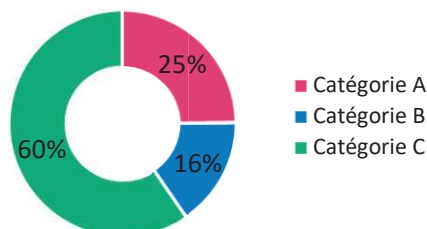
18 | 1%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	30%	36%	32%
Technique	67%	52%	63%
Culturelle	0%	9%	3%
Sociale	1%	3%	1%
Médico-technique	0%		0%
Police municipale	1%		1%
Animation	0%		0%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 58,9%

Catégorie B 56,9%

Catégorie C 25,8%

➔ Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

Fonctionnaire 37,4%

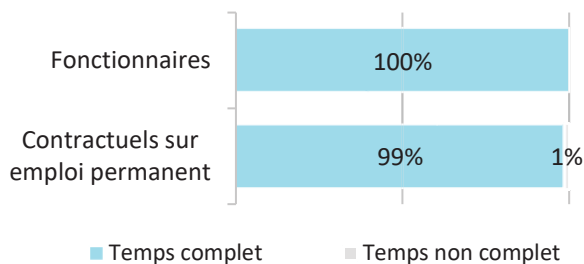
Contractuel 43,1%

➔ Les principaux cadres d'emplois

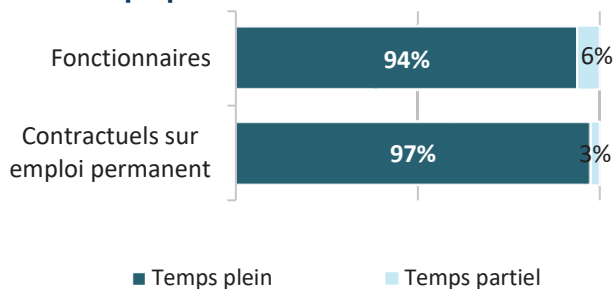
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	39%
Adjoints administratifs	12%
Attachés	11%
Ingénieurs	9%
Rédacteurs	8%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



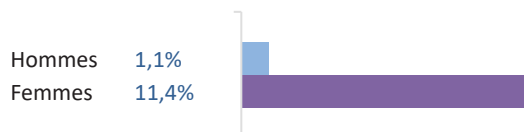
Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
-	-	Culturelle	5,9%
-	-	Administrative	2,3%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



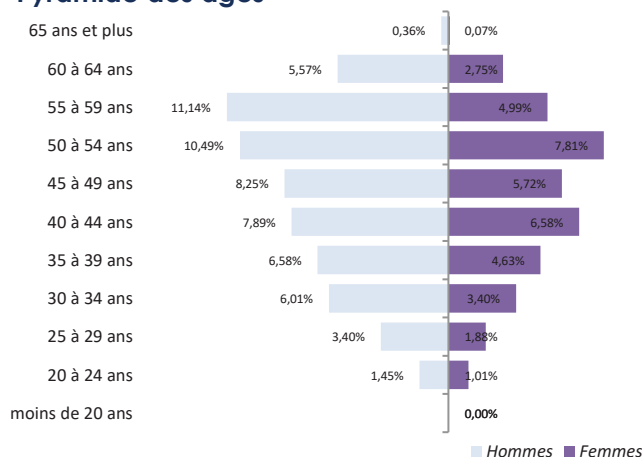
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,1
Contractuels sur emploi permanent	41,8
Emplois permanents	46,4

Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

1404,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	1007,5
> Contractuels sur emploi permanent	342,2
> Contractuels sur emploi non permanent	54,8

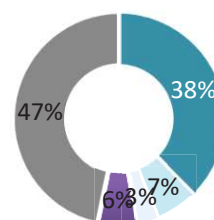
Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	320,3
Catégorie B	203,2
Catégorie C	826,3

Positions particulières

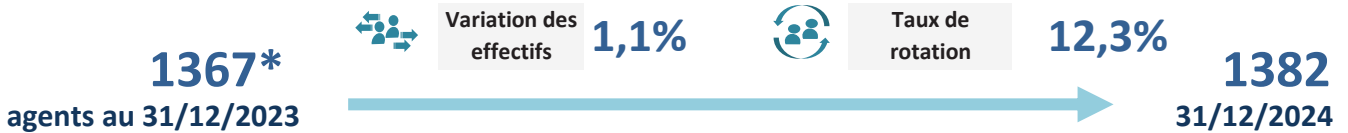
9,9% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



*Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

162 départs

177 arrivées

Principaux motifs (départs nets)

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	30%
Mutation (changement de collectivité)	18%
Départ à la retraite	14%
Transfert de compétence	14%
Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière : article 64 de la loi du 26 janvier	6%

Principaux motifs (arrivées nettes)

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	66%
Voie de mutation	18%
Remplaçants	3%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	3%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	2%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

42,6%

Part des agents avec avancement de grade

6,1%

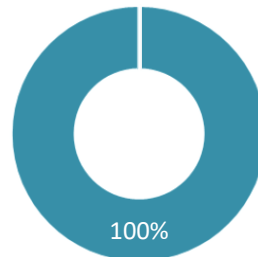
Part des agents avec promotion interne*

2,4%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

3 procédures de rupture conventionnelle ont été initiées au sein de la collectivité



■ Procédures initiées par un agent

Sanctions disciplinaires

1 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Hommes	
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	1	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principal motif des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 20% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	365 023 117 €	Charges de personnel*	74 163 794 €	➔	Soit 20,32 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	---------------	-----------------------	--------------	---	---

* Montant global

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	48 269 795 €	Rémunération statutaire	37 695 911 €
		Primes	8 865 666 €
		SFT*	344 646 €
		HSC	1 125 417 €
		NBI*	238 155 €

*uniquement des fonctionnaires

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 319 €	43 715 €	35 557 €	30 142 €	30 010 €	25 860 €
Animation	-	-	31 564 €	-	s	-
Culturelle	s	48 206 €	38 731 €	s	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	s	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	43 941 €	-
Sociale	44 419 €	34 098 €	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	56 646 €	44 828 €	38 148 €	30 749 €	31 181 €	28 009 €
Moyenne toute filière	54 332 €	44 373 €	36 801 €	30 389 €	31 216 €	27 660 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,37 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	18,04%
Contractuels sur emploi permanent	19,32%
Emplois permanents	18,37%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 41 648,93 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ➔ 34 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)
- ➔ 3 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	12 050 €	618 €	5%	14 682 €	521 €	3%	7 008 €	322 €	4%	8 463 €	365 €	4%
Catégorie B	5 632 €	345 €	6%	7 244 €	361 €	5%	4 201 €	228 €	5%	5 198 €	183 €	3%
Catégorie C	3 153 €	51 €	2%	3 035 €	14 €	0%	2 142 €	0 €	0%	2 325 €	0 €	0%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

En moyenne, 12 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

En moyenne, 5,9 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,28%	1,63%	2,85%	0,54%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,25%	1,63%	4,31%	0,54%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,92%	2,19%	4,95%	0,72%

Cf. p8 méthodologie groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*100

35,08 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

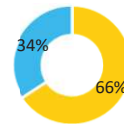
149 accidents du travail déclarés

10,8 accidents du travail pour 100 agents permanents

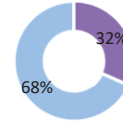
18 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

74% des accidents du travail concernent la filière Technique

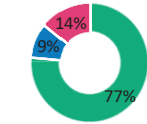
Type d'accident



Genre



Catégorie



Trajet
Service

Femmes
Hommes

Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Filière



Technique Administrative Police municipale Sociale Culturelle

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

101 | 7,3%
Part des BOETH sur emploi permanent

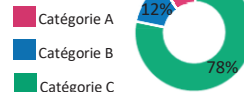
Genre



Statut



Catégorie



Prévention et risques professionnels

32 agents affectés à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 456 183 €

Formations 156 183 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail 300 000 €

- ▶ Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- ▶ Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des TMS ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✓
- ▶ Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- ▶ Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✗

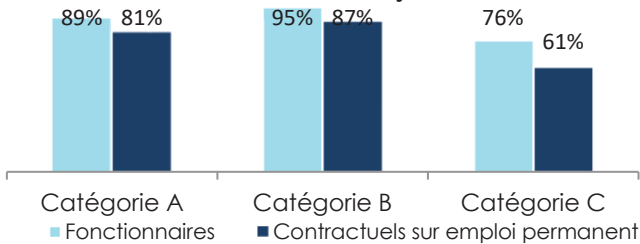
Formation

➔ **79% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

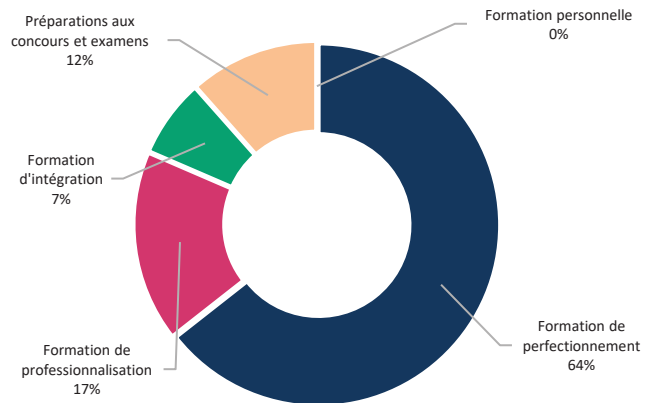
Femmes 84,0%

Hommes 76,3%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



➔ **Répartition selon le type de formation**



Le budget consacré à la formation est de 918 379 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	43,5%
Autres organismes	35,3%
Formation des apprentis	17,8%
Frais de déplacement	3,1%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,4%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 3,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	36,7%
Autres organismes	44,0%
Collectivité	17,5%
CNFPT au-delà de la cotisation	1,8%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité**

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	234 €	34 €
Nombre de bénéficiaires	701	226

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

➔ **La collectivité a été concernée par des grèves.**

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

➔ **La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives**

Nombre de réunions des instances

CST	13
CAP	0
CCP	0

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : novembre 2025

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2024

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

92,0% | 1 271
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 920 | 24 977
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tous statuts*

3 640 730 €
0,99% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

5,0%



Le taux d'absentéisme est de 5 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 5 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

92,0%



Le taux d'exposition est de 92 %, cela signifie que 92 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

138,9%



Le taux de fréquence est de 139 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 139 arrêts sur l'année.

Indice de gravité*

13,0



L'indicateur de gravité est de 13, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 13 jours.

Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
5,9%	98,4%	165,1%	13,1

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

98,4% | 1 006
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 687 | 22 100
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
2,2%	73,6%	64,7%	12,3

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

73,6% | 265
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

233 | 2 877
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*
65 ans et plus	2,3%	33,3%
60 à 64 ans	7,4%	76,5%
55 à 59 ans	6,8%	83,0%
50 à 54 ans	6,1%	87,7%
45 à 49 ans	3,8%	89,1%
40 à 44 ans	3,8%	100,0%
35 à 39 ans	4,0%	115,5%
30 à 34 ans	3,3%	98,5%
25 à 29 ans	4,3%	90,4%
20 à 24 ans		
moins de 20 ans		

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 60 à 64 ans avec 7,37%
 ▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 35 à 39 ans avec 115,48%

Données absentéisme selon le motif d'absence (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	2,4%	81,9%	34,7%	10,7
Pour accidents du travail imputables au service	0,2%	5,8%	2,9%	14,9
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,2%	33,8%	2,5%	2,4
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,1%	1,7%	0,6%	30,9
Pour congé de maladie longue durée	0,4%	1,1%	0,4%	122,8
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,9%	12,2%	1,2%	26,2
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,1%	0,1%	0,1%	342,0
Pour maternité et adoption (1)	0,1%	0,4%	0,4%	92,4
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,1%	2,0%	0,9%	9,9

▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	2,5 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	2,1 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	15,6 arrêts par agent absent

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	2 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1,5 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	2,8 arrêts par agent absent

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **2,4%**
- ▶ Taux d'exposition **34,7%**
- ▶ Taux de fréquence **81,9%**
- ▶ Gravité **10,7 jours par arrêt**
- ▶ **480** agents absents pour maladie ordinaire
382 fonctionnaires 98 contractuels permanents

Part des agents absents

34,7% | **480**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 132 | **12 082**
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires **37,38%** Contractuels permanents **27,22%**

Selon le genre

Femmes **35,20%** Hommes **34,44%**

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	2,3%
60 à 64 ans	2,7%
55 à 59 ans	3,5%
50 à 54 ans	2,7%
45 à 49 ans	2,4%
40 à 44 ans	2,3%
35 à 39 ans	2,2%
30 à 34 ans	1,1%
25 à 29 ans	0,9%
20 à 24 ans	1,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 3,5%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,5%**
- ▶ Taux d'exposition **5,4%**
- ▶ Taux de fréquence **39,6%**
- ▶ Gravité **4,2 jours par arrêt**
- ▶ **74** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)
61 Fonctionnaires 13 Contractuels sur emploi permanent

Part des agents absents

5,4% | **74**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

547 | **2 312**
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires **5,97%** Contractuels permanents **3,61%**

Selon le genre

Femmes **3,72%** Hommes **6,39%**

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	1,2%
55 à 59 ans	0,6%
50 à 54 ans	0,3%
45 à 49 ans	0,4%
40 à 44 ans	0,1%
35 à 39 ans	0,4%
30 à 34 ans	0,4%
25 à 29 ans	0,7%
20 à 24 ans	0,3%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 1,2%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **1,3%**
- ▶ Taux d'exposition **1,7%**
- ▶ Taux de fréquence **13,4%**
- ▶ Gravité **35,8 jours par arrêt**
- ▶ **24** agents absents
24 fonctionnaires

▶ Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires **2,35%** Contractuels permanents **0,00%**

Selon le genre

Femmes **1,86%** Hommes **1,66%**

Part des agents absents

1,7% | **24**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

185 | **6 614**
Nombre de jours d'absence

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	3,1%
55 à 59 ans	1,8%
50 à 54 ans	2,3%
45 à 49 ans	0,5%
40 à 44 ans	0,9%
35 à 39 ans	0,0%
30 à 34 ans	0,8%
25 à 29 ans	1,4%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 3,1%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,1%**
- ▶ Taux d'exposition **1,2%**
- ▶ Taux de fréquence **2,4%**

Part des agents absents

1,2% | **17**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **739**

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,5%**
- ▶ Taux d'exposition **48,3%**
- ▶ Taux de fréquence **0,0%**

Part des agents absents

48,3% | **668**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **2 520**

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,7%**
- ▶ Taux d'exposition **26,4%**
- ▶ Taux de fréquence **22,2%**
- ▶ Gravité **11,8**
- ▶ **19** agents absents

▶ Part des agents absents

Selon le genre

Femmes **23,53%** Hommes **28,95%**

Part des agents absents

26,4% | **19**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

16 | **189**
Nombre de jours d'absence

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,1%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	2,6%
30 à 34 ans	0,5%
25 à 29 ans	0,1%
20 à 24 ans	0,2%
Moins de 20 ans	3,5%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

▶ Taux d'absentéisme	0,5%
▶ Taux d'exposition	12,5%
▶ Taux de fréquence	18,1%
▶ Indice de gravité	10,9

Part des agents absents

12,5% | **9**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **142**

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

▶ Taux d'absentéisme	0,0%
▶ Taux d'exposition	0,0%
▶ Taux de fréquence	0,0%
▶ Indice de gravité	0,0

Part des agents absents

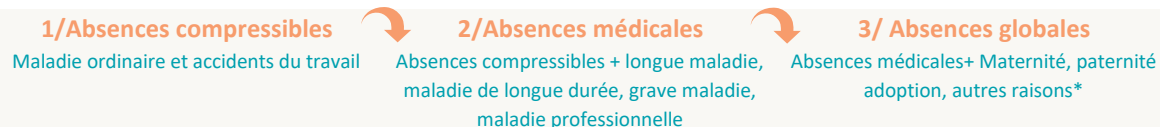
0,0% | **0**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **0**

Précisions méthodologiques

▶ Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

▶ 3 "groupes d'absences" identifiés



*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

▸ Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre de jours calendaires d'absences} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12} \times 365)}$	<i>Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.</i>

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'agents absents}) \times 100}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.</i>
Taux de fréquence	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'arrêts} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent</i>
Gravité	Note de lecture
$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absences}}{\text{Nombre d'arrêts}}$	<i>Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.</i>

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

— Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **novembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Loiret

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

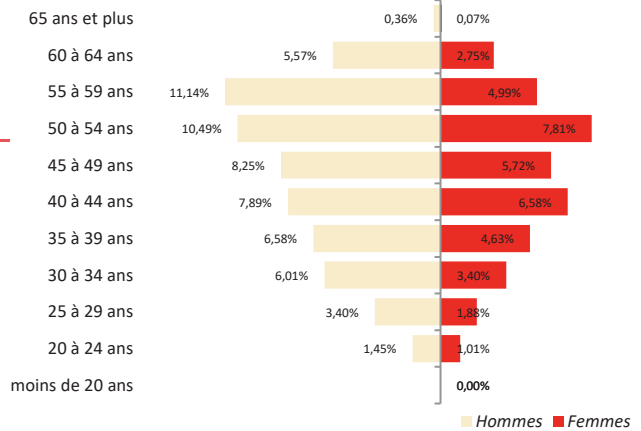
Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,1
Contractuels sur emploi permanent	41,8
Emplois permanents	46,4

En moyenne, les fonctionnaires ont 48 ans

En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 42 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
5,9%	98,4%	165,1%	13,1

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

98,4% | 1 006
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

1 687 | 22 100
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
2,2%	73,6%	64,7%	12,3

*Durée moyenne des arrêts

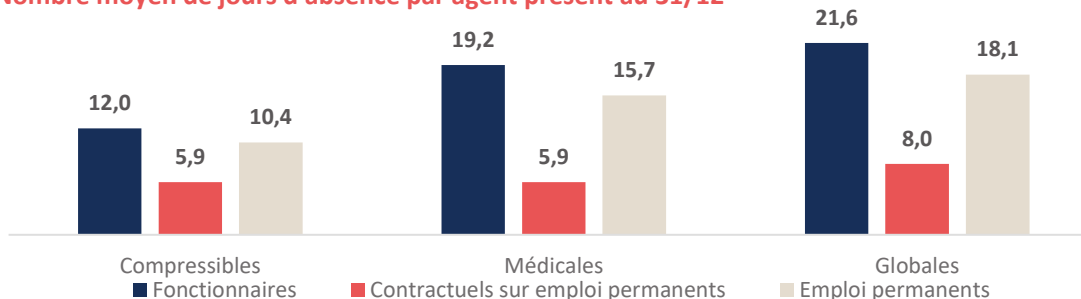
Part des agents absents

73,6% | 265
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

233 | 2 877
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non	
Police municipale	305,5
Culturelle	89,1
Technique	37,6
Femmes	12,6
Hommes	41,3
Fonctionnaires	31,6
Contractuels permanents	25,9

Télétravail

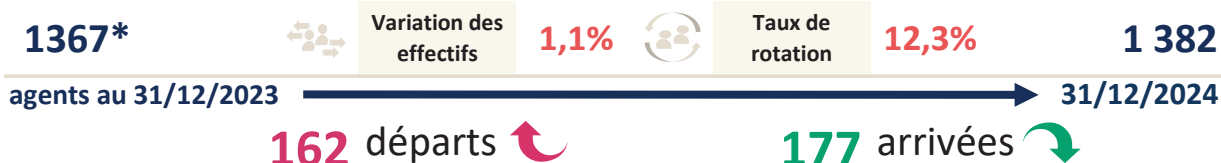
- La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

Administrative	313
Technique	197
Sociale	7

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 12,3%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 39,58 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	80,0
Accident de trajet	467,0
Maladies professionnelles	23,0
ATI** au cours de l'année	1,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjointes techniques	75,8%	24
Assistants socio-éducatifs	8,3%	45
Rédacteurs	4,4%	15

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2024)	✓
Existence d'un plan de prévention des RPS	✓
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✓
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérigènes (CMR)	✓
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✗

- Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

1016

156 183 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

300 000 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	3 000 €	10	300 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	8 160 €	45	181 €
Formation dans le cadre des habilitations	145 023 €	961	151 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	37 500 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	262 500 €		

- Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

76

5,5%

des agents permanents

	Femmes	Hommes
Caégorie A	10	1
Catégorie B	5	0
Catégorie C	26	34

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année	15
Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	122
Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0
Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0

- Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	3,7	0	1,9
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	1,9
Hommes	Actes de violence physique	0	8,3	0	1,2
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	2,4	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	1,2	0	1,2

- Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	272
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	0

Droits syndicaux

	Heure de décharges d'activité de services
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	5 504
Nombre d'heures effectivement utilisées	5 448
	99,0%

- Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **novembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Loiret

Version 1



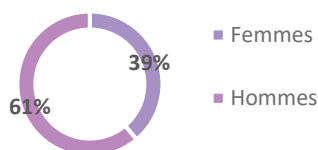
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du CGFP

- Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

➔ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait **845 hommes et 537 femmes sur emploi permanent.**

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 5 agents sur emploi fonctionnel dont 2 femmes et 3 hommes.

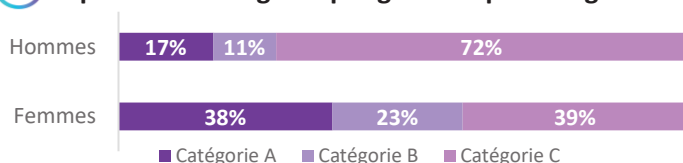
➔ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 639,0 fonctionnaires hommes
- 368,6 fonctionnaires femmes
- 199,7 contractuels hommes
- 142,5 contractuels femmes

➔ Taux de féminisation par statut



➔ Répartition des agents par genre et par catégorie



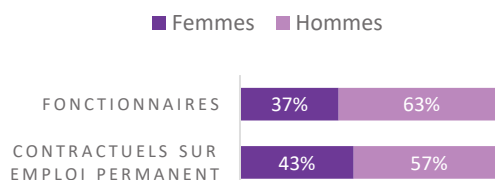
Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	59%
	Catégorie B	57%
	Catégorie C	26%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

➔ Le cadre d'emploi le plus féminisé est celui des adjoints administratifs*

1	Adjoints administratifs	91%
2	Rédacteurs	87%
3	Professeur d'enseignement artistique	78%
4	Attachés	66%
5	Administrateur	50%

➔ Répartition par statut et par genre



➤➤➤ Femmes <<<<

71% titulaires 29% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

66% CDD 34% CDI

➤➤➤ Hommes <<<<

76% titulaires 24% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

71% CDD 29% CDI

➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	81%	19%
Technique	16%	84%
Culturelle	82%	18%
Sportive		
Sociale	53%	47%
Police municipale	29%	71%
Médico-sociale		
Médico-technique	100%	
Animation	80%	20%

Incendie secours

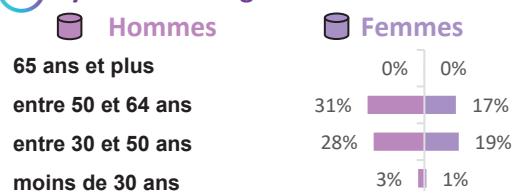
➔ Le cadre d'emploi le plus masculinisé est celui des adjoints techniques*

1	Adjoints techniques	92%
2	Agents de maîtrise	87%
3	Techniciens	81%
4	Ingénieurs en chef	71%
5	Agents de police municipale	69%

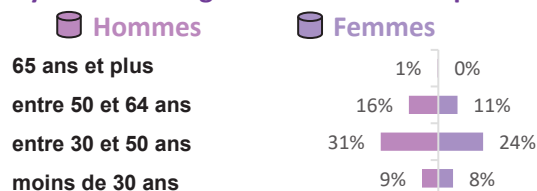
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	47,9	40,9	45,9
Hommes	48,1	42,5	46,8

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

Taux de féminisation

Vacataires	57%
Saisonniers*	17%
Apprentis	64%

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

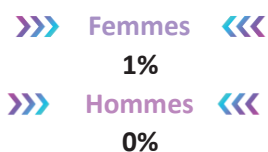
47% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

— Evolution de carrière et titularisation



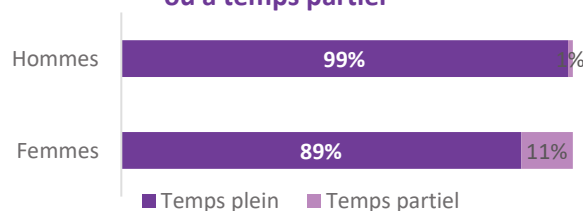
■ Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre

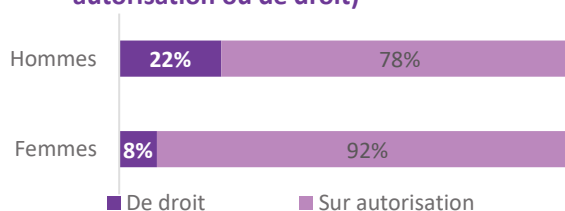


La collectivité dispose d'une charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



87% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,7%	3,0%
Ensemble	2,9%	2,9%
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	3,9%	4,5%
Ensemble	4,3%	4,3%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	4,6%	5,1%
Ensemble	5,0%	5,0%

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,1%	0,2%
Accidents de trajet	0,0%	0,2%
ASA	0,2%	0,3%
Grave maladie	-	-
Longue, grave maladies	0,2%	0,7%
Maladie longue durée	0,3%	0,1%
Disponibilité d'office-santé	-	0,1%
Maladie ordinaire	0,9%	1,5%
Maladie professionnelle	-	0,1%
Maternité et adoption	0,1%	-
Naissance ou adoption	-	0,1%

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

14,4	jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes
16,5	jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

5	congés maternité ou adoption
12	congés paternité ou adoption

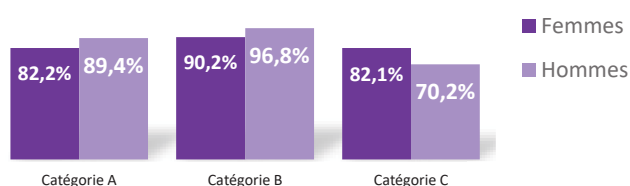
Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

149	accidents de travail
5,6	accidents de travail pour 100 femmes
19,0	accidents de travail pour 100 hommes
747	jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.
1 989	jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

1 531 départs en formation concernant des agents permanents

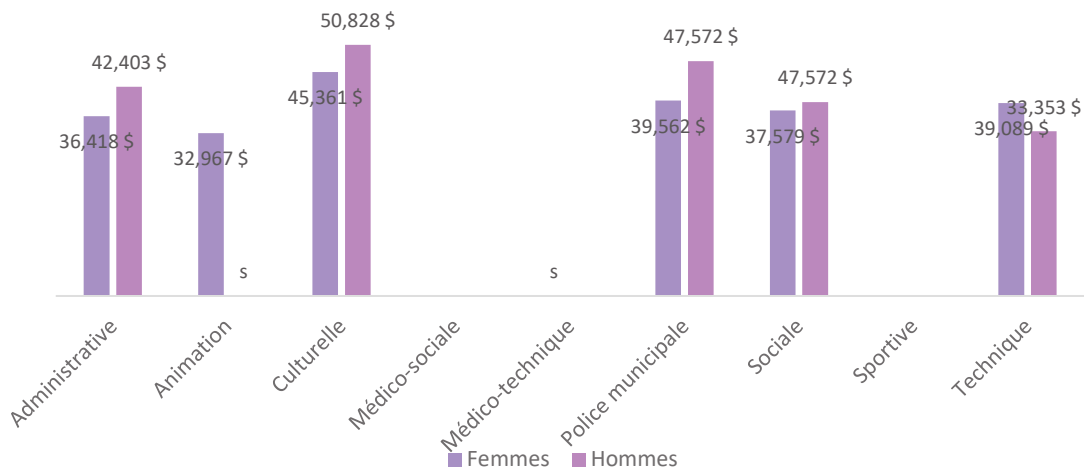
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



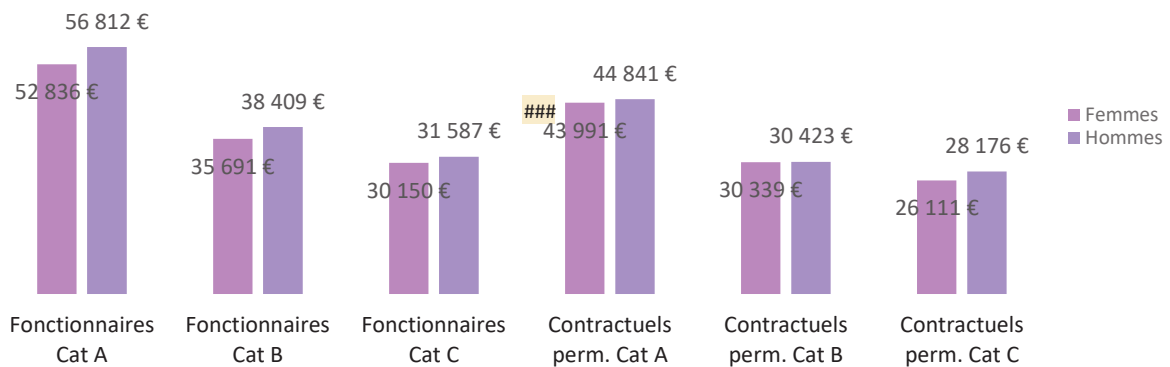
Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Rémunérations (agents permanents)

Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre



Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	49 008 €	48 523 €	33 215 €	34 585 €	30 072 €	29 405 €
Animation	-	-	s	32 601 €	s	s
Culturelle	50 828 €	47 240 €	-	35 195 €	-	s
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	s	-	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	46 408 €	39 562 €
Sociale	39 266 €	37 579 €	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	52 306 €	51 586 €	36 015 €	35 351 €	30 830 €	28 863 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ **Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière**

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	11 372 € ↘	5 697 € ↘	3 336 € ↗	12 207 €	6 307 €	3 074 €
Animation	-	4 652 € ↗	3 746 € ↗	-	3 935 €	1 680 €
Culturelle	6 907 €	4 392 €	3 925 €	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	5 140 €	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	6 292 € ↗	-	-	5 994 €	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	15 837 € ↘	8 027 € ↗	2 816 € ↘	17 470 €	7 866 €	3 049 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	10 640 € ↗	4 481 € ↘	1 759 € ↘	9 474 €	5 206 €	2 220 €
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	190 €	3 541 €	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	4 772 € ↘	-	-	6 821 €	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	10 664 € ↘	4 399 € ↘	2 764 € ↗	10 988 €	5 416 €	2 326 €

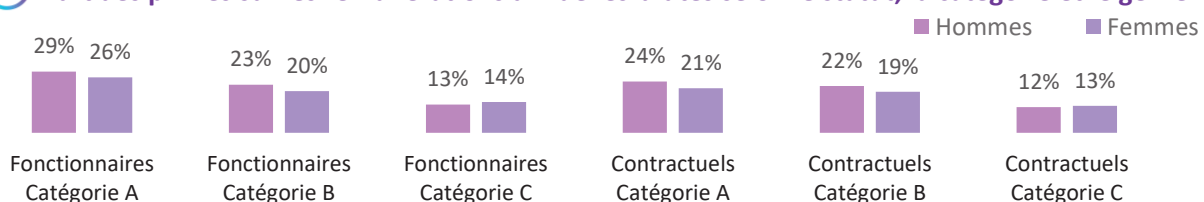
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie**

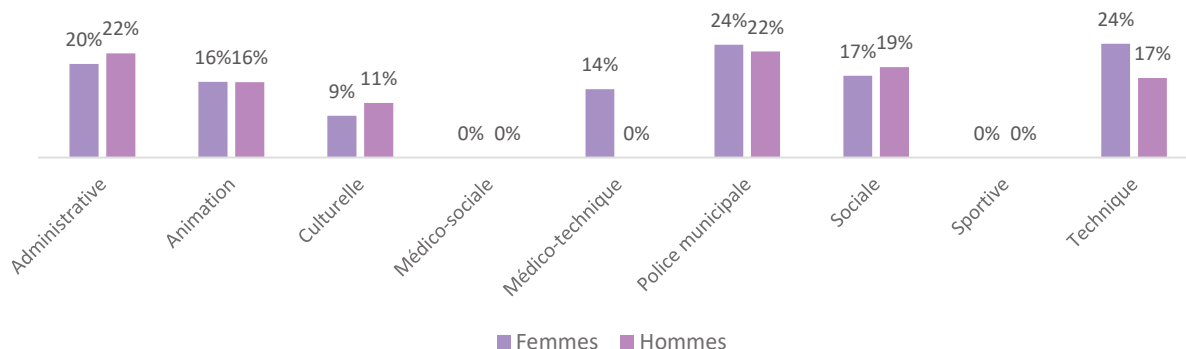
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	25%	24%	19%	21%	14%	14%
Animation	-	-	17%	s	s	s
Culturelle	8%	11%	15%	-	s	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	s	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	s	24%	22%
Sociale	17%	19%	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	30%	31%	24%	-	13%	13%

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre**



→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



■ Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

→ Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	24 €	136 € ↘	-	-	192 €
Animation	-	-	971 € ↘	-	-	1 380 €
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	5 528 € ↘	-	5 653 €	9 114 €
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	80 € ↗	745 € ↘	-	33 €	1 137 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	-	17 € ↘	34 €	-	130 €	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	8 403 € ↗	-	-	4 884 €	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	325 € ↘	-	68 €	1 256 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

Date de publication : octobre 2025



FOCUS REMUNERATION 2024

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

365 023 117 €

Charges de personnel

74 163 794 €

Part des charges de personnels

20,3%

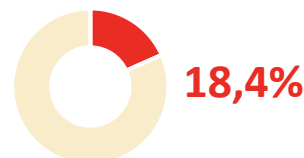
27,1%

Moyenne de la strate (2023)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes	48 269 795 €
Primes et indemnités versées	8 865 666 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	1 125 417 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	238 155 €

Part des primes



- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 41 649 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires	35 683 €
Contractuels permanents	35 992 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 35683 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A	49 285 €
Catégorie B	35 192 €
Catégorie C	30 661 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 30661 €

Moyenne selon le genre

Hommes	34 596 €
Femmes	37 675 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 37675 €

Moyenne globale 35 762 €

- La rémunération moyenne annuelle brute est de 35762 €

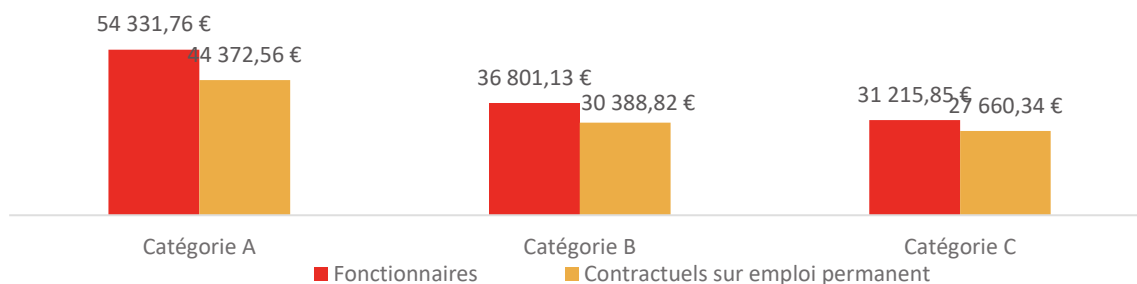
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A	-3,3%
Catégorie B	-3,2%
Catégorie C	-5,1%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie C

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



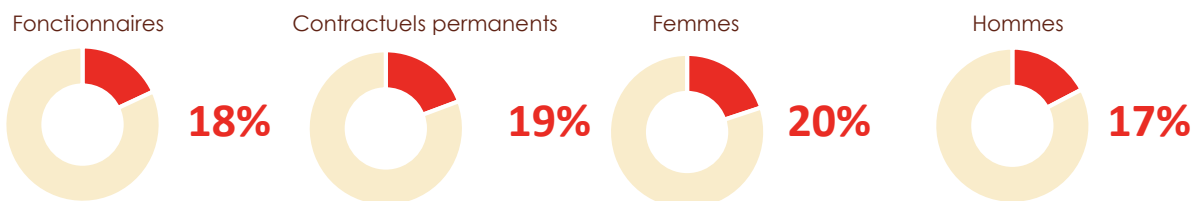
Primes (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

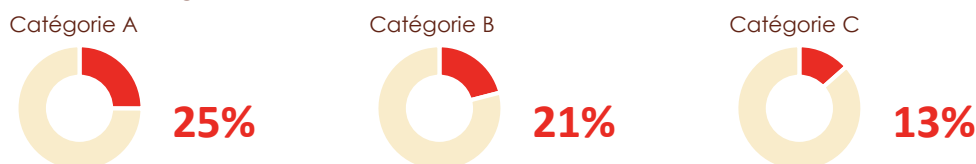
	Rémunération statutaire	37 695 911 €
Rémunération annuelle brute :	Primes	8 865 666 €
	SFT*	344 646 €
	HSC	1 125 417 €
	NBI*	238 155 €
	48 269 795 €	

*uniquement des fonctionnaires

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	48 523 €	49 008 €	34 585 €	33 215 €	29 405 €	30 072 €
Animation	-	-	32 601 €	s	s	s
Culturelle	47 240 €	50 828 €	35 195 €	-	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	s	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	s	39 562 €	46 408 €
Sociale	37 579 €	39 266 €	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	51 586 €	52 306 €	35 351 €	36 015 €	28 863 €	30 830 €
Moyenne toute filière	48 627 €	50 220 €	34 684 €	35 802 €	29 537 €	31 049 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	23,9%	26,6%	19,6%	22,5%	14,2%	13,2%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Filières	Nb h.		Nb h.	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Police municipale	305,55		12,6	
Culturelle	89,12		41,3	
Technique	37,56			

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	10 717 €	5 355 €	3 275 €	11 756 €	5 988 €	3 018 €
Animation		4 464 €	3 746 €		3 560 €	1 680 €
Culturelle	6 307 €	4 007 €	3 782 €			
Médico-technique	4 740 €					
Sociale	5 892 €			5 542 €		
Technique	15 241 €	7 646 €	2 793 €	16 906 €	7 500 €	3 036 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	10 152 €	4 253 €	1 759 €	9 074 €	4 976 €	2 220 €
Animation						
Culturelle	190 €	3 105 €				
Médico-technique						
Sociale	4 412 €			6 363 €		
Technique	10 278 €	4 224 €	2 764 €	10 572 €	5 242 €	2 326 €

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	-1 039 €	-632 €	257 €	1 078 €	-723 €	-461 €	204 €	22 €	5 €	88 €	-2 €	
Animation		904 €	2 066 €					-188 €				
Sociale	350 €			-1 951 €			-51 €			-98 €		
Technique	-1 665 €	146 €	-243 €	-295 €	-1 018 €	438 €	31 €	14 €	10 €	-29 €	1 €	

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **octobre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Loiret

Version 1



FOCUS RASSCT 2024

Les accidents de service

Nombre d'accidents

98

58,2%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

1 497

40

Nombre d'agents arrêtés

Nombre de jours par accident

15

en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	1	4	5	5%
Animation	0	0	0	
Culturelle	1	1	2	2%
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	5	4	9	9%
Sociale	2	2	4	4%
Sportive	0	0	0	
Technique	67	11	78	80%
Ensemble	76	22	98	

↳ Selon le genre

Femmes 22,4%

Hommes 77,6%

↳ Selon la catégorie

Cat A 11,2%

Cat B 6,1%

Cat C 82,7%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,2%

Taux d'exposition

2,9%

Taux de fréquence

5,8%

Indice de gravité*

14,9

*Durée moyenne des arrêts

Les accidents de trajet

Nombre d'accidents

51

37,3%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

1 239

34

Nombre d'agents arrêtés

Nombre de jours par accident

24

en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	1	16	17	33%
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	1	1	2%
Sociale	1	0	1	2%
Sportive	0	0	0	
Technique	24	8	32	63%
Ensemble	26	25	51	

↳ Selon le genre

Femmes 49,0%

Hommes 51,0%

↳ Selon la catégorie

Cat A 19,6%

Cat B 15,7%

Cat C 64,7%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,2%

Taux d'exposition

2,5%

Taux de fréquence

33,8%

Indice de gravité*

2,4

*Durée moyenne des arrêts

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

8

Nombre de jours d'absence

710

Nombre de jours par maladie

89

en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	8	8	100%
Ensemble	0	8	8	

▸ Selon le genre

Femmes 0,0%

Hommes 100,0%

▸ Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 12,5%

Cat C 87,5%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

0,6%

Taux de fréquence

1,7%

Indice de gravité*

30,9

*Durée moyenne des arrêts

Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

- suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

- % des propositions acceptées

demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Femmes Hommes

0 5

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

65 57

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

10 5

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

0 0

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

0 0

Mises en disponibilité d'office

0 4

Retraite pour invalidité

0 3

Licenciement pour inaptitude physique

0 0

Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

32

0 en ETPR

Assistants de prévention*

15

Médecins de prévention**

0

Conseillers de prévention*

6

Infirmiers**

0

ACFI*

1

Autres personnels*

10

*en nombre d'agents

**en ETPR

Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

1016 | 456 183 €
Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	3 000 €	10	300 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	8 160 €	45	181 €
Formation dans le cadre des habilitations	145 023 €	961	151 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	37 500 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	262 500 €		

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2024)	✓
Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux	✓
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✓
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	✓
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✗

Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

13

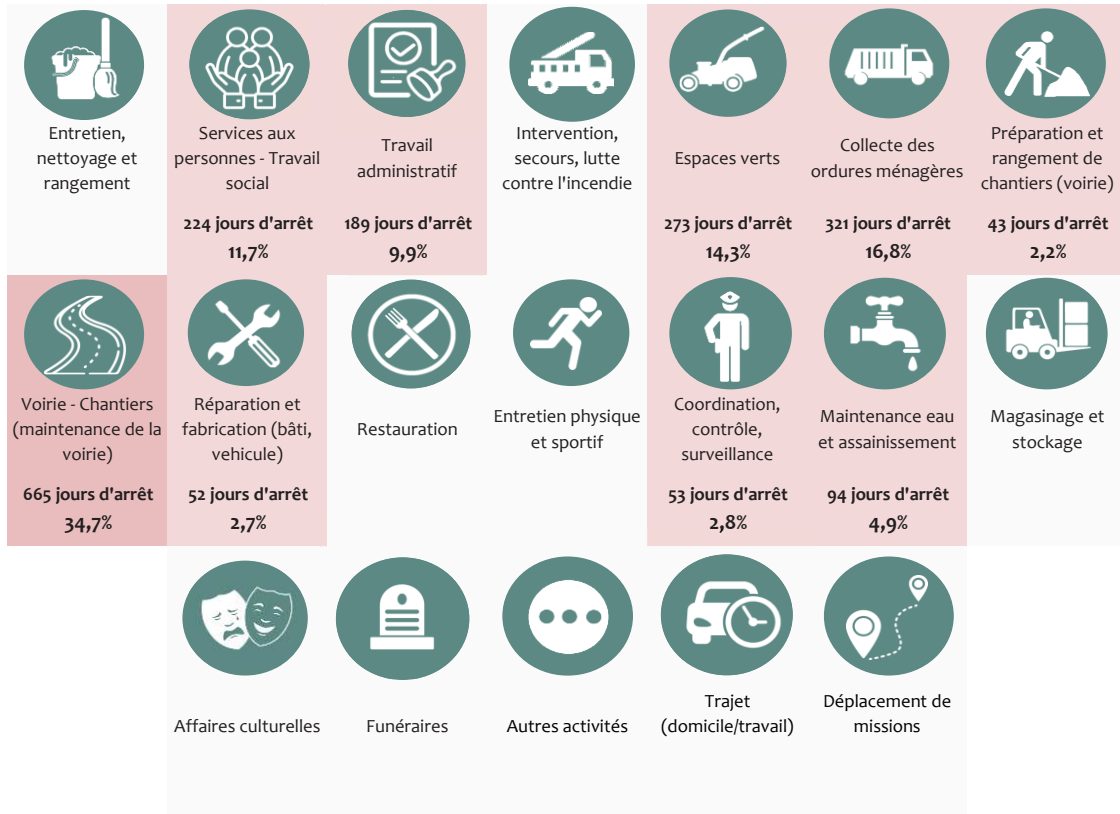
Nombre de réunions du FSSSCT

3

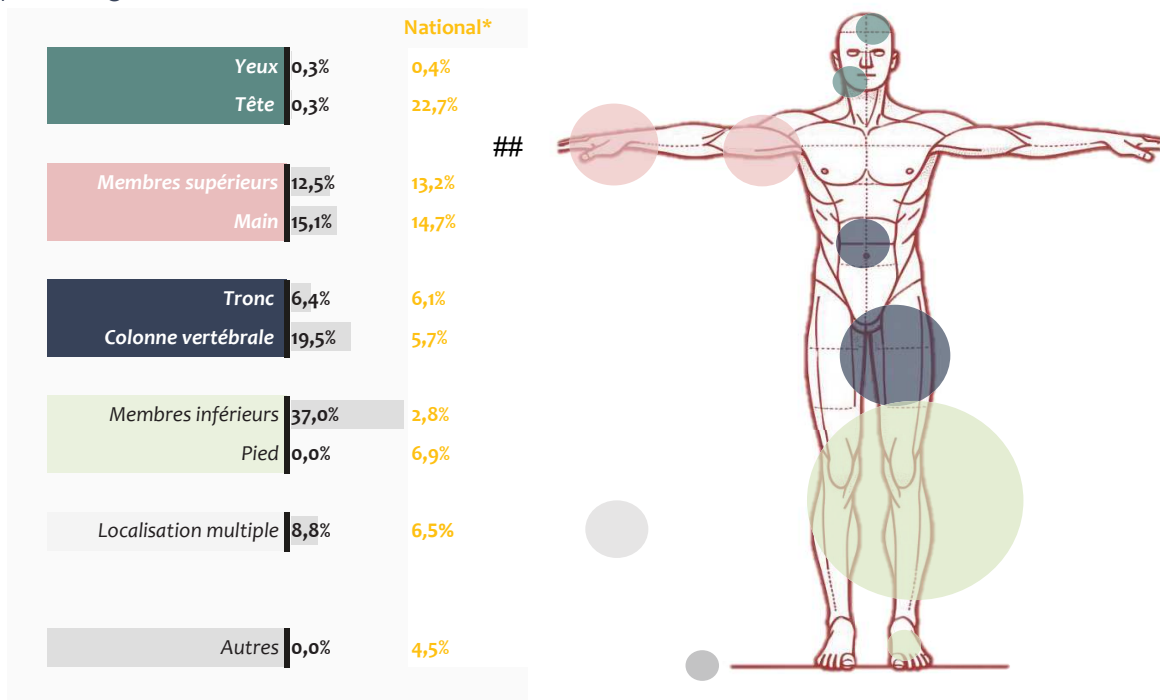
0
Nb de jours cumulés
d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



Principaux sièges de lésions des accidents (10)

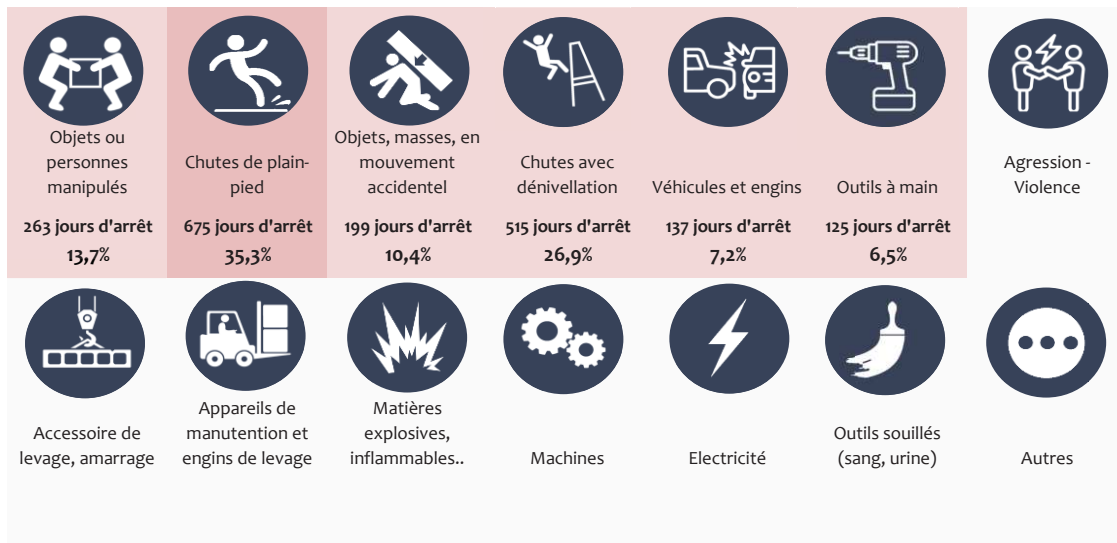


*Données FPT RSU 2022

➤ Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe aux membres inférieurs représentant

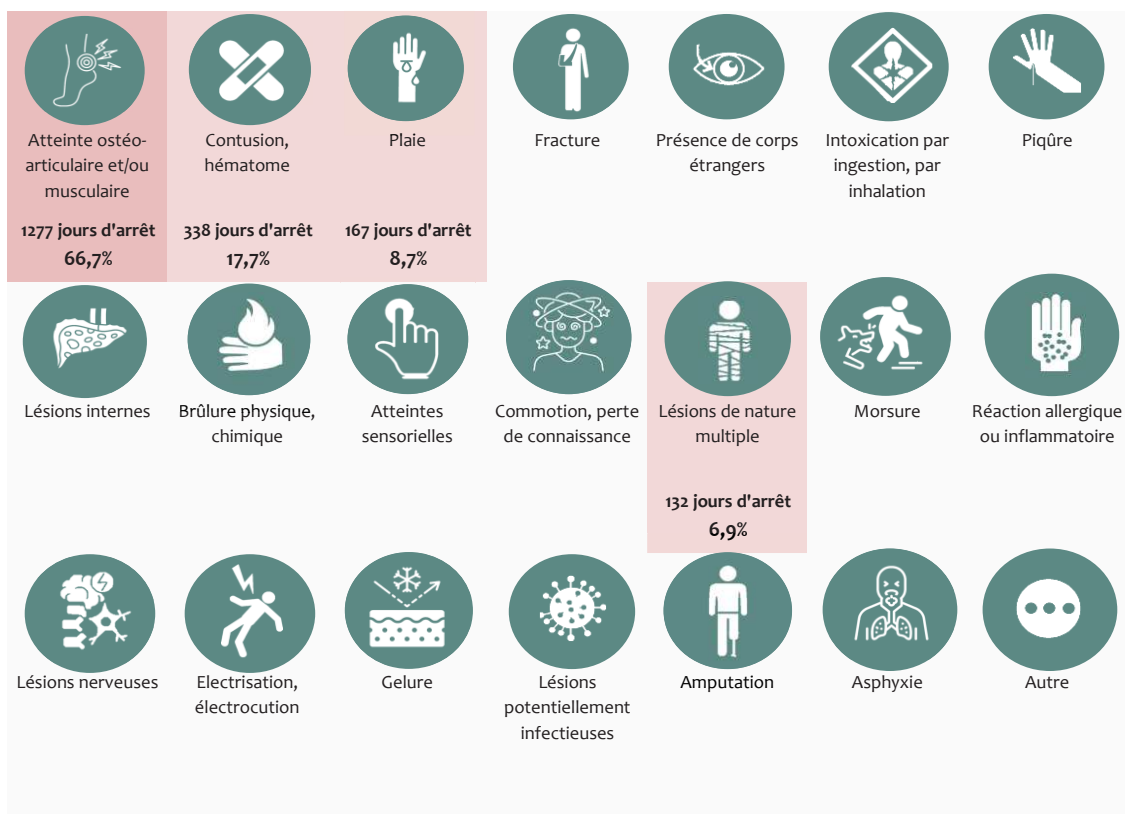
37% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

Principaux éléments matériels liés aux **accidents de travail**



► Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (35,3% des jours d'arrêts)

Principales natures de lésions liées aux **accidents de travail**



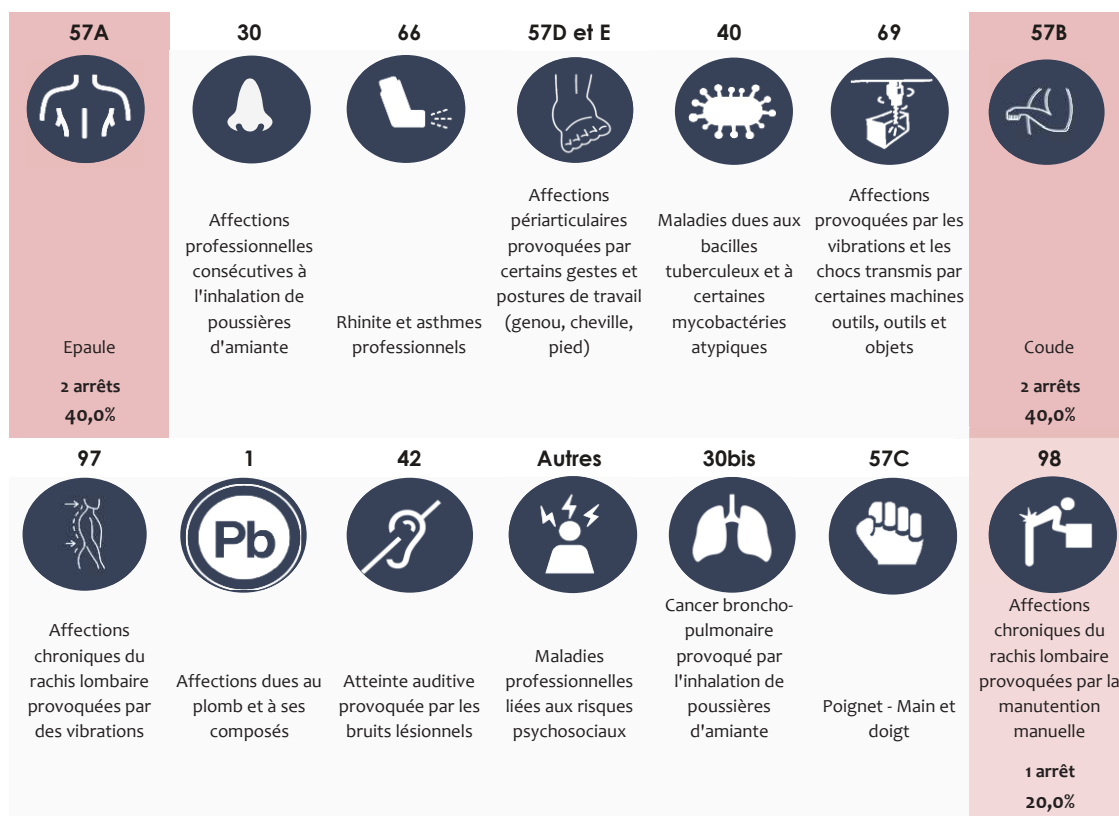
► La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (66,72% des jours d'arrêts)

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux **maladies professionnelles**



Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



► Le principal type de maladie professionnelle est l'épaule (40% des arrêts)

Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	✓
Existence d'un diagnostic RPS	✓
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	✓
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	✓
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	✓
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	23
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	✓
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	✗
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	✗
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	✓

Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **octobre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Loiret

Version 1